

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER
Arrondissement de Blois
COMMUNE DE BAUZY
41250 BAUZY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 OCTOBRE 2020

L'an 2020, le 8 octobre, le conseil municipal de la commune de Bauzy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale à 19h, sous la présidence de Henry LEMAIGNEN, Maire.

Présents : Henry LEMAIGNEN, Jacinto PLA, Magali PERRIN, Danielle GOUIN, Claire TRINCO, Nathalie DIQUELOU, Grégory ROY, Maxime CHARTIER, Dylan TOUCHET et Justine LELOUP.

Absent excusé : Quentin POTHIER

Monsieur Maxime CHARTIER a été désigné comme secrétaire de séance.
Date de convocation : 25 septembre 2020.

Ordre du Jour

- 1. Convention pour la Garderie – Neuvy**
- 2. Tarifs de Salle Communale**
- 3. Tarifs Cantine**
- 4. Commissions Thématiques – CC du Grand Chambord**

- 5. Point Financier**
- 6. Commission Travaux**
- 7. Commission Communication**
- 8. Questions Diverses**

CONVENTION DE PERSONNEL EN CHARGE DE LA GARDERIE ENTRE LA COMMUNE DE NEUVY ET LA COMMUNE DE BAUZY

Monsieur le maire donne lecture de la nouvelle convention entre la commune de Neuvy et la commune de Bauzy portant sur la charge financière des agents qui assurent la garderie et l'entretien de l'école de Neuvy pour l'année 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable à cette convention,**
- accepte la répartition des charges telles qu'elles sont définies dans la convention et pour un montant annuel de 1 597,93 € pour l'année 2020.**

- **demande à la commune de Neuvy d'aviser la commune de Bauzy en cas de changement selon les termes de ladite convention,**
- **Charge Monsieur le Maire de signer la présente convention.**

TARIF SUPPLEMENT DESINFECTION SALLE COMMUNALE

A cause de la Covid-19, M. le Maire propose que soit instauré un tarif de désinfection de la salle communale lorsqu'elle est louée. Ce tarif s'ajoute au montant habituel de la location de la salle. Il correspond au coût de la charge de travail supplémentaire pour l'agent en charge de l'entretien et des produits utilisés.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- **qu'un supplément d'un montant de 30 € pour la location de la salle communale afin de désinfecter celle-ci sera demandé**
- **qu'un avenant au contrat de location sera établi indiquant ce tarif ainsi que l'ensemble des mesures sanitaires à prendre par le locataire et les personnes invitées sous sa responsabilité.**

TARIF CANTINE 2020-2021

Considérant le décret 2006-753 du 29 juin 2006,

Considérant la révision des tarifs à compter du 1^{er} décembre 2020 de l'entreprise CONVIVIO, prestataire de restauration scolaire,

Considérant les coûts et l'inflation du service de cantine,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de modifier les tarifs de la cantine à compter du 1^{er} décembre 2020 de la façon suivante :

- **Tarif repas enfants : 2,80 €**
- **Tarif repas des instituteurs ou intervenants extérieurs : 3,30 €**

COMMISSIONS THEMATIQUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND CHAMBORD

Monsieur le Maire informe que dans le cadre de ses compétences, la Communauté de Communes du Grand Chambord a créé 5 commissions thématiques à l'échelle communautaire et une commission à l'échelle de l'entente. M. le Maire demande si des personnes veulent se positionner dans les commissions.

Après en avoir délibéré, le tableau des commissions est complété comme suit par les membres du conseil municipal :

COMMISSION	VP référent	MEMBRES POUR LA COMMUNE DE BAUZY
Aménagements Infrastructure	Didier Heitz	Henry LEMAIGNEN et Jacinto PLA
Développement Economique	J-L Dautrepuis	Claire TRINCO
Développement touristique, culturel et Grand Site	Hélène Pailloux	Claire TRINCO
Cohésion sociale Services à la population	Patrick Marion	Henry LEMAIGNEN, Justine LELOUP et Claire TRINCO
Ressources	Christian Lalleron	Henry LEMAIGNEN
Habitat Transition Ecologique	Christian Lalleron (entente)	Magali PERRIN, Nathalie DIQUELOU

POINT FINANCIER

M. le Maire présente au Conseil Municipal un point de la situation financière communale au 30 septembre 2020. La situation est à ce jour conforme au budget prévisionnel.

COMMISSION COMMUNICATION

M. le Maire indique qu'un bulletin trimestriel va bientôt être terminé et qu'il sera distribué avant la fin du mois d'octobre.

Un point statistique est fait sur l'application Panneau Pocket et la page Facebook de la mairie dont les conseillers souhaitent que leurs publications soient synchronisées.

Pour la mise en place du nouveau site internet communal, et pour éviter une surcharge de travail pour les services communaux, M. le Maire propose que l'agence se charge du paramétrage du back office pour un montant de 50 € HT. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

Le site internet sera mis en ligne le 18 janvier 2021. Ce sera la même date pour les sites de toutes les communes et la communauté du Grand Chambord Il faudra que les contenus soient créés un mois auparavant.

M. le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de création d'un logo spécifique à la commune. Le coût de cette prestation est estimé entre 450 € et 600 €. Ce coût étant relativement élevé, le conseil municipal décide de conserver le logo existant.

COMMISSION TRAVAUX

Dans un premier temps M. le Maire fait un point sur les travaux de cette année :

- Les travaux d'accessibilité PMR sont quasiment terminés et payés, il ne reste à installer que le garde-corps de la salle communale.
- Une zone permettant d'accueillir les conteneurs à poubelles a été créée cet été dans le lotissement les Prés au Blé 2.
- Les travaux de sécurisation de la bonde de l'étang ont été effectués par la même entreprise en septembre. Ils consistaient en l'enrochement de la berge et la remise en place de la passerelle sur deux poteaux en chêne et une traverse. A la suite de ces travaux, la commune décide de changer par ses propres moyens les planches de la passerelle.

Dans un second temps, M. le Maire présente au Conseil Municipal une liste de l'ensemble des idées de travaux d'investissement ou d'entretien qui pourraient être envisagés pendant la durée du mandat. Il s'agit de pistes de réflexions de façon à préparer d'une part des éventuelles demandes de subvention pour l'année 2021 et d'autre part de définir un plan d'investissement à long terme sur l'ensemble du mandat et au-delà.

QUESTION DIVERSES

- **Urne** : M. le Maire informe qu'au printemps prochain se tiendront deux scrutins électoraux en même temps (élections cantonales et régionales). La préfecture nous demande d'avoir deux urnes par bureau de vote. La commune n'en ayant qu'une en état de fonctionnement, elle devra en acheter une seconde. Une subvention devrait être accordée dans la limite de 190€ par urne.
- **Référent Ambroisie** : afin de lutter contre l'ambroisie, espèce invasive, chaque commune doit nommer un référent. M. Grégory ROY se propose pour être ce référent.
- **SMO Val de Loire Numérique** : M. le Maire informe des premières réunions auxquelles il assistera et pourra ainsi revenir vers le Conseil Municipal avec davantage d'informations concernant le déploiement de la fibre et l'adressage.
- **SIEOM de Mer** : M. le Maire informe qu'un nouveau bureau a été élu au SIEOM de Mer dont M. HUGUET a été élu président. M. le Maire en fait également partie au titre de 1^{er} Vice-Président.
- **Commission de Contrôle des Listes électorales** : Il est rappelé que cette commission a pour rôle de contrôler les inscriptions et radiations des listes électorales. M. le Maire a proposé à M. le Préfet 3 titulaires et 3 suppléants représentant respectivement le conseil municipal, l'administration et le Tribunal judiciaire : Claire TRINCO/Quentin POTHIER • Jean Paul TOUCHET/Nicole PODETTI • Evelyne POIREAU/Didier BESSONNIER
- **Logiciels bureautique** : M. le Maire propose au conseil Municipal de procéder à un abonnement à la suite logicielle Office 365, avec la communauté de communes, qui permettrait une sauvegarde quotidienne à distance, de posséder un nom de domaine avec de

nouvelles adresses mail, en plus d'utiliser ces logiciels indispensables, le tout pour un montant mensuel de 17,50 €. Le conseil Municipal donne son accord de principe à l'unanimité.

- **Gestion Cimetière** : afin d'augmenter le nombre de places dans le cimetière, une procédure de reprise d'anciennes concessions devra être mise en œuvre. Le délai de cette procédure étant long (presque 4 ans) il conviendra d'établir un plan pluriannuel des dépenses afférentes. D'ici là, il est obligatoire d'équiper le cimetière d'un ossuaire. De plus, le conseil municipal entame une réflexion pour accueillir les personnes souhaitant une incinération.

- **évènements** : afin de limiter les évènements publics, la proposition faite lors d'une précédente réunion de créer un évènement réunissant notamment les anciens du village est reportée à l'an prochain. Il est proposé en revanche d'organiser une cérémonie pour planter les arbres pour chaque naissance ayant eu lieu dans l'année. Cela pourrait avoir lieu le 11 novembre prochain.

Prochaines réunions envisagées les jeudis 5 novembre et 17 décembre.

Fin de la réunion à 20h50